

- Invalider le certificat immédiatement si des informations contenues dans le certificat sont trompeuses ou inexactes, ou si des changements de circonstances rendent ces informations trompeuses ou inexactes;
- Notifier immédiatement TunTrust de tout compromis présumé ou réel de la clé privée et demander la révocation du certificat;
- Cesser immédiatement d'utiliser le certificat après (a) l'expiration ou la révocation d'un tel certificat, ou (b) tout dommage / altération présumé ou réel de la clé privée correspondant à la clé publique dans un tel certificat et retirer immédiatement un tel certificat à partir des appareils et / ou logiciels sur lesquels il a été installé;
- S'abstenir d'utiliser la clé privée de l'abonné qui correspond au certificat de clé publique pour signer d'autres certificats;
- Si le certificat nécessite l'utilisation d'un dispositif de création de signature électronique qualifié (QSCD) ou d'un module cryptographique, par exemple pour la création de signatures numériques, l'abonné doit utiliser le certificat avec un tel dispositif fourni ou approuvé par TunTrust;
- Si l'Abonné génère ses clés, il les générera de manière sécurisée conformément aux meilleures pratiques du secteur.
- Protéger la clé privée contre les accès non autorisés.

L'abonné doit indemniser TunTrust de tout dommage et pertes résultant de: (i) l'utilisation d'un certificat TunTrust d'une manière non autorisée par TunTrust; (ii) falsifier un certificat TunTrust; ou (iii) toute fausse déclaration faite lors de l'utilisation d'un certificat TunTrust. En outre, l'Abonné devra indemniser TunTrust de tout dommage (y compris les frais légaux) pour des poursuites judiciaires, réclamations ou actions de tiers se fondant sur, ou utilisant, un certificat TunTrust en relation avec: (i) la violation de l'Abonné des obligations qui lui incombent en vertu du présent accord ou de la PC / DPC; (ii) l'incapacité de l'abonné à protéger sa clé privée; ou (iii) les réclamations (y compris, sans limitation, les réclamations pour contrefaçon) se rapportant sur le contenu ou d'autres informations ou données fournies par l'Abonné.

**5- Révocation:** TunTrust révoque un certificat dans les 24 heures si un ou plusieurs des événements suivants se produisent:

- a) L'Abonné demande par écrit que TunTrust révoque le Certificat;
- b) L'Abonné notifie TunTrust que la demande de certificat d'origine n'était pas autorisée et n'accorde pas d'autorisation rétroactivement;
- c) TunTrust obtient la preuve que la clé privée de l'abonné correspondant à la clé publique figurant dans le certificat a subi un compromis ou n'est plus conforme aux exigences de la PC/DPC;
- d) TunTrust obtient la preuve que le certificat a été mal utilisé;
- e) TunTrust est informé qu'un abonné a violé une ou plusieurs de ses obligations matérielles en vertu du contrat d'abonné;
- f) TunTrust est informé de toute circonstance indiquant que l'utilisation d'un nom de domaine complètement qualifié (*Fully-Qualified Domain Name*) dans le certificat n'est plus légalement autorisée (par exemple, un tribunal ou un arbitre a révoqué le droit d'un titulaire de nom de domaine d'utiliser le nom de domaine, le contrat de service entre le titulaire du nom de domaine et le demandeur est résilié ou le titulaire du nom de domaine n'a pas réussi à renouveler le nom de domaine);
- g) TunTrust est informé qu'un certificat *Wildcard* a été utilisé pour authentifier un nom de domaine complètement qualifié (*Fully-Qualified Domain Name*) subordonné frauduleusement trompeur;
- h) TunTrust est informé d'un changement important dans les informations contenues dans le certificat;
- i) TunTrust est informée que le certificat n'a pas été délivré conformément à PC/DPC applicable;
- j) TunTrust détermine qu'une information figurant dans le certificat est inexacte ou trompeuse;
- k) TunTrust cesse ses opérations pour quelque raison que ce soit et n'a pas pris de dispositions pour qu'une autre AC fournisse une assistance de révocation pour le certificat;
- l) Le droit de TunTrust d'émettre des certificats en vertu des présentes exigences expire ou est révoqué ou résilié, à moins que TunTrust n'ait pris des dispositions pour continuer à gérer la CRL / OCSP;

m) TunTrust est informé d'une possible compromission de la clé privée de l'autorité de certification subordonnée utilisée pour l'émission du certificat;

n) La révocation est exigée par la PC/DPC de TunTrust; ou

o) Le contenu technique ou le format du certificat présente un risque inacceptable pour les fournisseurs de logiciels ou les parties utilisatrices de certificats (par exemple, le CAB forum peut déterminer qu'un algorithme cryptographique / de signature déconseillé présente un risque inacceptable et que ces certificats doivent être révoqués et remplacés par les AC dans un délai bien défini).

**6- Exclusion de garantie:** Dans la mesure permise par la loi en vigueur, la PC/DPC, le contrat d'abonné, l'accord des parties utilisatrices de certificats, le contrat de l'AC émettrice, le contrat de l'autorité d'enregistrement et tout autre document contractuel applicable dans le cadre de la PKI de TunTrust doivent décliner toute garantie possible, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Dans la mesure permise par la loi applicable, TunTrust ne fait aucune représentation ou garantie expresse ou implicite en vertu de la PC/DPC. TunTrust décline expressément toute garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit à quiconque, y compris toute garantie implicite de titre, de non-contrefaçon, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

**7- Limitation de responsabilité et dommages:** TunTrust n'est responsable que des dommages résultant de son non-respect de la PC/DPC et provoqués délibérément ou par négligence.

- TunTrust n'est en aucun cas responsable des pertes de bénéfices, des dommages indirects et consécutifs, ou de la perte de données, dans la mesure permise par la loi applicable. TunTrust n'est pas responsable des dommages résultant des violations par l'Abonné ou les parties utilisatrices de certificats des conditions générales applicables.

- TunTrust n'est en aucun cas responsable des dommages résultant d'événements majeurs tels que décrits dans la PC / DPC. TunTrust prend des mesures commercialement raisonnables pour atténuer les effets de la force majeure en temps voulu. Les dommages résultant de tout retard causé par la force majeure ne seront pas couverts par TunTrust.

- L'abonné est responsable vis-à-vis de TunTrust et des parties utilisatrices de certificats de tout dommage résultant d'une mauvaise utilisation, d'une faute intentionnelle, du non-respect des obligations réglementaires ou du non-respect d'autres dispositions relatives à l'utilisation du certificat.

**8- Bénéficiaires tiers:** Tous les fournisseurs de logiciels et de systèmes d'exploitation avec lesquels TunTrust a conclu un contrat pour l'inclusion du certificat racine TunTrust en tant que certificat racine de confiance dans leurs logiciels et toutes les parties qui s'appuient sur ce certificat durant la période où le certificat est valide, sont les tiers bénéficiaires visés par le présent contrat.

**9- Durée et résiliation:** Le présent Accord entre en vigueur à la réception par TunTrust de l'Application de l'Abonné, et prend fin, sauf pour les dispositions qui, de par leur nature, survivent à la résiliation, à la première des dates suivantes: (i) la dernière date d'expiration du certificat de TunTrust délivré à l'abonné en vertu de cet accord; (ii) une violation des obligations de l'abonné en vertu du présent contrat; (iii) la demande écrite de l'abonné; ou (iv) la révocation de tous les certificats TunTrust délivrés à l'abonné en vertu du présent accord.

**10- Loi en vigueur:** Le présent Contrat d'abonné est régi et interprété conformément aux lois de la Tunisie. Ce choix de loi vise à assurer une interprétation uniforme des PC/DPC, indépendamment du lieu de résidence ou du lieu d'utilisation des certificats TunTrust ou d'autres produits et services. La loi tunisienne s'applique également à toutes les relations commerciales ou contractuelles de TunTrust dans lesquelles la PC/DPC peut s'appliquer ou être citée implicitement ou explicitement en relation avec les produits et services de TunTrust où TunTrust agit en tant que fournisseur, bénéficiaire ou autre.

Chaque partie, y compris les partenaires, les abonnés et les parties utilisatrices de certificats de TunTrust, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du district d'Ariana, en Tunisie.

**11- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

TunTrust respecte pleinement la loi tunisienne sur la protection des données à caractère personnel et toute autre loi applicable en Tunisie.

Toute information d'abonné qui n'est pas rendue publique par le biais de certificats émis par TunTrust est considérée comme une information privée. Toute information rendue publique dans un certificat émis par TunTrust ou par un service accessible au public fourni par TunTrust ne sera pas considérée comme confidentielle.

TunTrust conserve tous les événements du cycle de vie des certificats pendant au moins 20 ans après la fin de la validité de tout certificat basé sur ces enregistrements.

**12- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

TunTrust ne rembourse pas les frais de certificats après leur émission.

**13- Avis:** Tous les avis fournis par l'Abonné sont considérés comme délivrés quand ils sont soumis par écrit et remis en main propre par un service de courrier indépendant, délivrés par un accusé de réception recommandé ou certifié, ou envoyés par télécopieur avec un reçu confirmé par téléphone ou autre moyen vérifiable à :

**L'Agence nationale de certification électronique,**

**Adresse:** TUNTRUST - Agence nationale de certification électronique  
Technopôle El Ghazala, route de Raoued, Ariana, 2083 Tunisia.

**E-mail:** [ndca.pki@tuntrust.tn](mailto:ndca.pki@tuntrust.tn)

**Tel:** +216 70 834 600

**Fax:** +216 70 834 555

**Adresse e-mail:** [ndca.pki@tuntrust.tn](mailto:ndca.pki@tuntrust.tn)

**Site Web:** [www.tuntrust.tn](http://www.tuntrust.tn)

**14- Transparence des certificats:** pour garantir le bon fonctionnement des certificats tout au long de leur cycle de vie, TunTrust peut enregistrer des certificats SSL avec une base de données publique de transparence de certificats. Dans la mesure où cela deviendra une exigence pour la fonctionnalité des certificats, l'abonné ne peut pas se retirer de ce processus. Les informations de journalisation du serveur sont accessibles par le public. Une fois soumises, les informations ne peuvent pas être retirées d'un serveur de journalisation.

**LA SIGNATURE DU PRÉSENT ACCORD INDIQUE L'ACCUSÉ DE L'ABONNÉ ET SON ADHÉSION AUX PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX PROCÉDURES SUR LE SITE WEB [WWW.TUNTRUST.TN](http://WWW.TUNTRUST.TN) AINSI QUE SON CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE SES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL POUR LA GÉNÉRATION DU CERTIFICAT DEMANDÉ.**

**NOM , PRENOM ET SIGNATURE**